



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

**Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants**

Préavis 09/2026

Budget 2027

SOMMAIRE

1.	BUT.....	3
2.	PRÉAMBULE.....	3
3.	BUDGET 2027.....	3
4.	MODIFICATIONS PARTICULIÈRES.....	4
5.	CONCLUSIONS.....	11

Le préavis 09 / 2026 peut aussi être commandé en format papier par courriel à l'adresse :
info@reseautoblerones.ch

1. But

Conformément à l'article 13 (point 5) des statuts du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) le présent préavis présente le budget de l'année 2027 de l'administration du RAT et de l'Accueil Familial de Jour (AFJ) pour adoption par le Conseil Intercommunal.

2. Préambule

Le Comité de direction propose au Conseil intercommunal un budget le plus stable possible compte tenu des besoins de l'administration afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail. Ce budget s'inscrit donc dans la continuité de l'évolution du réseau et des adaptations nécessaires à son fonctionnement.

Cette proposition tient compte de l'évolution des besoins administratifs du RAT, en lien avec le développement du réseau. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation du nombre de places et de structures d'accueil, ainsi que par une progression du volume financier du réseau.

Durant la dernière législature, le RAT a connu une croissance importante. Le nombre de places d'accueil est passé de 1'395 en 2021 à 1'939 à fin 2025, tandis que le nombre de structures d'accueil est passé de 22 à 29. Sur la même période, le volume financier global du réseau est passé de CHF 28.9 millions à CHF 47 millions.

Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation et d'une complexification des tâches assumées par l'administration du RAT, notamment en matière de gestion administrative et financière, de coordination avec les structures d'accueil et les communes membres, ainsi que le suivi des exigences réglementaires et organisationnelles.

3. Budget 2027

Les budgets 2027 ont été adoptés par le Comité de direction dans sa séance du 26 août 2026 et figurent en annexes.

Un excédent de recettes de CHF 2'864.00 est prévu pour le RAT (CHF 2'058.00 au budget 2026).

Le montant à charge des Communes pour l'administration du RAT s'élève à CHF 664'734.00 (CHF 536'608.00 pour le budget 2026), soit une augmentation de CHF 128'126.00. Cette variation est expliquée dans le préavis 8-2026 Participation des communes aux frais administratifs du RAT pour 2027.

Un excédent de recettes de CHF 19'267.00 est prévu pour l'AFJ (CHF 77'279.00 au budget 2026).

Le montant à charge des Communes pour l'AFJ s'élève quant à lui à CHF 1'600'007.00 (CHF 1'745'074.00 pour le budget 2026), soit une diminution de CHF 145'067.00. Cette variation s'explique par la diminution du volume d'accueil en AFJ. Le nombre d'heure en 2024 était de 634753, en 2025 de 582565. Les projections pour 2026 sont d'environ 535000 heures. Pour 2027, les estimations tournent autour de 508000 heures.

4. Modifications particulières

Division 1000 – Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

300010 Salaires des autorités et commissions, CODIR

- Au budget 2026 adopté	CHF	22'000.00
- Augmentation	CHF	3'000.00
- Au budget 2027	CHF	25'000.00

Cette augmentation est liée à la proposition d'augmentation de rémunération du tarif horaire passant à CHF 50.00 au lieu de CHF 45.00.

300011 Salaires des autorités et commissions, CI

- Au budget 2026 adopté	CHF	12'000.00
- Augmentation	CHF	3'000.00
- Au budget 2027	CHF	15'000.00

Cette augmentation est liée à la proposition d'augmentation de rémunération du tarif horaire passant à CHF 50.00 au lieu de CHF 45.00 ainsi que du tarif par séance pour les conseillers passant à CHF 75.00 au lieu de CHF 45.00.

301011 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, administration

- Au budget 2026 adopté	CHF	611'000.00
- Augmentation	CHF	24'000.00
- Au budget 2027	CHF	635'000.00

Cette augmentation s'explique par l'ajout du poste de comptable à 60% ainsi que par la diminution du poste de gestionnaire revenus à 40%. Le montant correspondant à la diminution ayant été ajouté au compte 313201 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc., Fiduciaires et divers.

305010 à 305530 Cotisations patronales AVS, LPP, accident, allocations familiales et maladie

Les charges sociales ont été estimées sur la base des nouveaux taux d'assurances et du volume des salaires.

309010 Formation et perfectionnement du personnel, Administration

- Au budget 2026 adopté	CHF	2'000.00
- Augmentation	CHF	3'300.00
- Au budget 2027	CHF	5'300.00

Cette augmentation est relative à la mise en place prochaine d'un suivi RH du personnel administratif.

309900 Autres charges de personnel

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'500.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	4'000.00

Cette augmentation s'explique par la réorganisation des services internes et donc des besoins.

310100 Matériel d'exploitation, fournitures, aménagement divers (matériel, vaisselle, etc...)

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'500.00
- Augmentation	CHF	8'500.00
- Au budget 2027	CHF	10'000.00

Cette augmentation s'explique car les aménagements n'ont pas été revus depuis bientôt 10 ans. La taille de l'équipe et l'organisation générale, nécessite donc la mise à niveau progressive notamment au niveau du mobilier.

310205 Imprimés, publications, recrutement de personnel

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'000.00
- Augmentation	CHF	1'500.00
- Au budget 2027	CHF	2'500.00

Cette hausse est due aux recrutements plus fréquents ces dernières années.

310210 Imprimés, publications, InfoRAT, flyers, Préavis

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'000.00
- Diminution	CHF	1'500.00
- Au budget 2027	CHF	1'500.00

Cette diminution s'explique par la réduction des impressions en imprimerie.

311380 Matériel informatique

- Au budget 2026 adopté	CHF	8'700.00
- Diminution	CHF	3'700.00
- Au budget 2027	CHF	5'000.00

Cette réduction découle d'un besoin moindre en renouvellement du parc informatique pour l'année 2027.

313001 Prestations de services de tiers, Manifestations

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'000.00
- Augmentation	CHF	3'000.00
- Au budget 2027	CHF	6'000.00

Cette augmentation est due à la participation du RAT à plus de manifestations ainsi qu'aux besoins supplémentaires découlant de la réorganisation des équipes de l'administration.

313006 Prestations de services de tiers, Téléphones

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'500.00
- Augmentation	CHF	1'000.00
- Au budget 2027	CHF	4'500.00

La hausse est relative à l'augmentation du nombre de téléphones portables professionnels.

313007 Prestations de services de tiers, Frais de port

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'500.00
- Diminution	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	1'000.00

La diminution s'explique par la baisse des envois par courrier. Elle inclut malgré tout la hausse des tarifs de La Poste.

313201 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc., Fiduciaires et divers

- Au budget 2026 adopté	CHF	20'000.00
- Augmentation	CHF	30'000.00
- Au budget 2027	CHF	50'000.00

Cette forte augmentation s'explique par la diminution au niveau du compte salaire (301011), le poste de gestionnaire revenus à 40% ayant été supprimé. Le support offert par notre consultant externe reste donc mais est réalloué dans ce compte honoraires.

313202 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc., Avocats

- Au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- Augmentation	CHF	10'000.00
- Au budget 2027	CHF	10'000.00

La création de ce budget est en lien direct avec l'augmentation constante des dossiers nécessitant le soutien d'un avocat ou juriste.

313360 Charges d'utilisation informatiques, KIBE licences

- Au budget 2026 adopté	CHF	60'000.00
- Augmentation	CHF	5'000.00
- Au budget 2027	CHF	65'000.00

Cette hausse est relative à l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

313380 Charges d'utilisation informatiques, licences

- Au budget 2026 adopté	CHF	6'500.00
- Augmentation	CHF	5'500.00
- Au budget 2027	CHF	12'000.00

Cette augmentation s'explique par l'ajout d'un nouvel outil de gestion des procès-verbaux et de suivi des tâches.

313400 Primes d'assurances choses

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'000.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	3'500.00

Cet ajustement correspond à l'ajustement du contrat d'assurance.

316000 Loyers et baux à ferme des biens-fonds

- Au budget 2026 adopté	CHF	45'100.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	45'600.00

Cette augmentation s'explique par le besoin supplémentaire d'une place de parking.

317020 Remboursements de frais effectifs, Autres

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'500.00
- Augmentation	CHF	1'500.00
- Au budget 2027	CHF	5'000.00

Cette hausse s'explique par la hausse des frais, due notamment aux kilomètres relatifs à l'équipe en charge de l'inclusion.

439001 Autres revenus, Revenus extraordinaires

- Au budget 2026 adopté	CHF	90'000.00
- Diminution	CHF	10'000.00
- Au budget 2027	CHF	80'000.00

Ce montant correspond à la participation de la FAJE pour l'inclusion. Le montant a été estimé de manière erronée à CHF 90'000.00, raison pour laquelle il est revu à la baisse.

46 Dédommagement des communes et associations intercommunales

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'040'108.00
- Augmentation	CHF	127'006.00
- Au budget 2027	CHF	1'167'114.00

L'augmentation de cette recette est due à la hausse du tarif annuel par habitant passant à CHF 17.00 (CHF 15.00 pour la période du 01.07.2026 au 31.12.2027).

Division 1010 – Accueil Familial de Jour (AFJ)**300010 Salaires des autorités et commissions, CODIR**

- Au budget 2026 adopté	CHF	11'000.00
- Augmentation	CHF	4'000.00
- Au budget 2027	CHF	15'000.00

Cette augmentation est liée à la proposition d'augmentation de rémunération du tarif horaire passant à CHF 50.00 au lieu de CHF 45.00.

301011 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, administration

- Au budget 2026 adopté	CHF	255'000.00
- Diminution	CHF	2'000.00
- Au budget 2027	CHF	253'000.00

La diminution tient compte de l'ajustement des salaires et corrige une légère surbudgétisation.

301031 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, pédagogique tertiaire

- Au budget 2026 adopté	CHF	217'500.00
- Diminution	CHF	37'500.00
- Au budget 2027	CHF	180'000.00

Cette diminution est due à la baisse du nombre de coordinatrice en corrélation directe avec le nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF).

301049 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, Remboursement IMJ éducatives

- Au budget 2026 adopté	CHF	250'000.00
- Diminution	CHF	100'000.00
- Au budget 2027	CHF	150'000.00

Cette variation correspond à la diminution du nombre de cas d'absences maladie/accident de longues durées.

301050 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, AMF

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'550'000.00
- Diminution	CHF	430'000.00
- Au budget 2027	CHF	3'120'000.00

Cette diminution s'explique par la diminution du nombre d'AMF et la diminution des heures d'accueil.

301051 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, Droit aux vacances légales

- Au budget 2026 adopté	CHF	390'000.00
- Diminution	CHF	57'000.00
- Au budget 2027	CHF	333'000.00

Cette diminution s'explique par la diminution du nombre d'AMF et la diminution des heures d'accueil.

301054 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, Gratifications, prime d'ancienneté

- Au budget 2026 adopté	CHF	90'000.00
- Diminution	CHF	14'000.00
- Au budget 2027	CHF	76'000.00

Cette diminution s'explique par le nombre moins important d'accueillantes qui fêteront un jubilaire (5, 10, 15 ans) en 2027.

305010 à 305550 Cotisations patronales AVS, LPP, accident, allocations familiales et maladie

Les charges sociales ont été estimées sur la base des nouveaux taux d'assurances et du volume des salaires.

309010 Formation et perfectionnement du personnel, Administration

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'000.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	1'500.00

Cette augmentation est relative à la mise en place prochaine d'un suivi RH du personnel administratif.

309030 Formation et perfectionnement du personnel, Pédagogique

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'500.00
- Augmentation	CHF	100.00
- Au budget 2027	CHF	1'600.00

Cette augmentation est relative à la mise en place prochaine d'un suivi RH du personnel pédagogique de l'administration.

309050 Formation et perfectionnement du personnel, AMF

- Au budget 2026 adopté	CHF	12'500.00
- Diminution	CHF	2'500.00
- Au budget 2027	CHF	10'000.00

Cette diminution s'explique par le besoin légèrement plus faible concernant les prestataires externes donnant les formations aux accueillantes.

309900 Autres charges de personnel

- Au budget 2026 adopté	CHF	2'000.00
- Augmentation	CHF	2'000.00
- Au budget 2027	CHF	4'000.00

Cette augmentation s'explique par la réorganisation des services internes et donc des besoins.

310210 Imprimés, publications, InfoRAT, flyers, Préavis

- Au budget 2026 adopté	CHF	2'000.00
- Diminution	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	1'500.00

Cette diminution s'explique par la réduction des impressions en imprimerie.

310550 Denrées alimentaires, AMF

- Au budget 2026 adopté	CHF	730'000.00
- Diminution	CHF	30'000.00
- Au budget 2027	CHF	700'000.00

Cette diminution s'explique par la diminution des heures d'accueil en AFJ.

311380 Matériel informatique

- Au budget 2026 adopté	CHF	8'700.00
- Diminution	CHF	3'700.00
- Au budget 2027	CHF	5'000.00

Cette réduction découle d'un besoin moindre en renouvellement du parc informatique pour l'année 2027.

313006 Prestations de services de tiers, Téléphones

- Au budget 2026 adopté	CHF	4'000.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	4'500.00

La hausse est relative à l'augmentation du nombre de téléphones portables professionnels.

313007 Prestations de services de tiers, Frais de port

- Au budget 2026 adopté	CHF	2'000.00
- Diminution	CHF	1'000.00
- Au budget 2027	CHF	1'000.00

La diminution s'explique par la baisse des envois par courrier. Elle inclut malgré tout la hausse des tarifs de La Poste.

313008 Prestations de services de tiers, cotisations

- Au budget 2026 adopté	CHF	0.00
- Augmentation	CHF	3'500.00
- Au budget 2027	CHF	3'500.00

Cette augmentation correspond aux frais de cotisations (PEP), basé sur les exercices 2025 et 2026.

313203 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc., Frais de poursuites

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'500.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	2'000.00

Cette hausse est liée à l'accroissement des dossiers nécessitant une procédure de poursuite.

313380 Charges d'utilisation informatiques, licences

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'500.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	2'500.00

Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre de licences.

316000 Loyers et baux à ferme des biens-fonds

- Au budget 2026 adopté	CHF	45'100.00
- Augmentation	CHF	500.00
- Au budget 2027	CHF	45'600.00

Cette augmentation s'explique par le besoin supplémentaire d'une place de parking.

361288 Parts aux communes et associations intercommunales, frais admin RAT

- Au budget 2026 adopté	CHF	104'500.00
- Diminution	CHF	13'060.00
- Au budget 2027	CHF	91'440.00

Cette diminution s'explique par la diminution des heures d'accueil en AFJ.

426001 Remboursements et participations de tiers, Ecolages

- Au budget 2026 adopté	CHF	3'799'205.00
- Diminution	CHF	289'205.00
- Au budget 2027	CHF	3'510'000.00

Cette diminution s'explique par la diminution des heures d'accueil en AFJ.

426006 Remboursements et participations de tiers, Repas facturés aux parents

- Au budget 2026 adopté	CHF	112'000.00
- Augmentation	CHF	28'000.00
- Au budget 2027	CHF	140'000.00

Cette augmentation est appliquée afin de correspondre aux recettes réelles. Le budget était sous-évalué en 2026.

46 Dédommagement des communes et associations intercommunales

- Au budget 2026 adopté	CHF	1'780'074.00
- Diminution	CHF	145'067.00
- Au budget 2027	CHF	1'635'007.00

Cette diminution s'explique par la diminution des heures d'accueil en AFJ.

463100 Subventions des cantons et concordats, FAJE subvention du personnel pédagogique

- Au budget 2026 adopté	CHF	965'000.00
- Diminution	CHF	127'500.00
- Au budget 2027	CHF	837'500.00

Cette diminution s'explique par la diminution des heures d'accueil en AFJ.

5. CONCLUSIONS

En conclusion, le Comité de direction du Réseau d'Accueil des Toblerones demande au Conseil intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

Vu	-	le préavis du RAT no 09/2026 concernant le budget de l'année 2027
Ouï	-	le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
Considérant	-	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
D é c i d e	-	d'approuver le budget de l'administration du Réseau d'Accueil des Toblerones et de l'Accueil Familial de Jour pour l'année 2027 tel que présenté.

Ainsi accepté par le CoDir du RAT lors de la séance ordinaire du 26.08.2026.

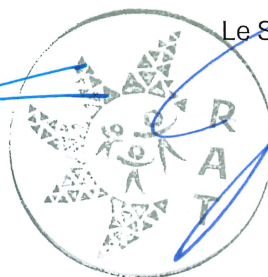
Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente

Le Secrétaire général ad interim

Céline Etoupe

Jonas Burdel



Annexes :

1. Budget pour l'année 2027 du RAT ;
2. Budget pour l'année 2027 de l'AFJ.